



Vaccination COVID 19

Un petit point sur la vaccination (réservée aux personnes âgées de 75 ans et plus ou avec certificat médical, les personnes atteintes d'une pathologie grave), qui se pratique à Rambouillet, salle Patenôte, dont nous vous avons parlé dans la précédente newsletter :

La prise de Rendez-vous obligatoire, qui se fait sur DOCTOLIB, n'est plus actuellement possible, à la fois en raison du trop grand nombre de demandes et du manque de vaccins (Rappelons qu'une dose pour la seconde injection doit être sécurisée pour chaque personne ayant bénéficié de la première injection)

En l'état, et compte tenu du fait que la situation est identique pour tous les centres de vaccination alentour nous ne pouvons que vous recommander d'essayer régulièrement tout en restant patients...

Rappel du numéro vert de la ville de Rambouillet à votre disposition de 9h30 à 12H30 :

- 0800.10.30.78.

Propriétaires d'oiseaux

Grippe aviaire

Le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux qui ne sont pas « détenus en permanence à l'intérieur de locaux » est obligatoire depuis l'arrêté du 24 février 2006.

Nous vous rappelons cette obligation qui est particulièrement importante en période de grippe aviaire, comme maintenant.

Ainsi, tous « les détenteurs non commerciaux » de volailles (basse-cour) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur doivent remplir un formulaire Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer en mairie.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHERIE ET DE LA FORÊT

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS





Eco-responsables

Un composteur, est-ce vraiment utile ?

Oui, cette boîte branchée transforme la majeure partie de nos déchets alimentaires (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café...) et verts (brindilles, feuilles mortes, herbe tondue...) en un amendement idéal pour les plantations d'intérieur comme pour le jardin.

Et n'oubliez pas, le SICTOM met à votre disposition, gratuitement jusqu'à deux composteurs par foyer. Pour les commander remplir le formulaire disponible sur le site du [SICTOM](#).

La forêt de Rochefort, terre de bruyère...

Vous la connaissez bien sûr, la forêt départementale de Rochefort : 288 ha, au relief particulier, constitué de quatre petites collines qui offrent des panoramas exceptionnels dominant le village de Rochefort et la vallée de la Rabette.



De nombreuses allées et des sentiers escarpés invitent à la promenade. Au milieu de landes de bruyère favorisées par un sol blanc et sableux, atypique dans la région.

Mais surtout il y a le « [Sentier des 4 dragons](#) » : un parcours de découverte ludique et connecté, sur une boucle d'environ 1h30

Et si les balades énigmes vous passionnent, vous aimerez aussi vous frotter aux autres [parcours nature des Yvelines](#) !

Enfin, pour les plus sportifs, cumulez cette balade avec la [randonnée de Rochefort à Saint-Arnoult](#), pour 14,5km au vert !

Dispositifs d'aides



En cette période beaucoup d'aides sont annoncées pour accompagner des projets, mais on a un peu de mal à s'y retrouver.

La Région Île-de-France propose dans [un site la déclinaison de tous les dispositifs](#) qu'elle a mis en place pour accompagner financièrement, dans les territoires ruraux, dont nous faisons partie, les projets portés par des collectivités, des entreprises, des associations, mais aussi des particuliers :

Sécurité routière

Il nous a été signalé un certain nombre d'excès de vitesse significatifs, notamment aux abords de l'école.

Rappelons que la vitesse est limitée dans tout le village à **30km/h**, non pas pour contraindre arbitrairement les automobilistes, mais



pour assurer la sécurité des piétons et notamment de nos enfants.

